

## Contrat d'engagements produits laitiers biologiques 2020

Les signataires du présent contrat s'engagent pour toutes les distributions entre le 7 janvier et le 8 décembre 2020 à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (texte de la charte disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau AMAP-IdF : <http://www.amap-idf.org> ). A savoir :

### Engagements de l'adhérent :

- pré financer la production (paiement à la souscription)
- assurer une permanence distribution
- s'assurer que son panier est bien récupéré à chaque distribution (spécialement en cas d'absence)

### Engagements des producteurs laitiers partenaires :

- livrer les quantités prévues sur le tableau ci-joint
- accueillir les visites préalablement organisées d'adhérents sur le lieu de production
- être transparent sur le mode de fixation du prix et des méthodes de travail

### Engagements communs :

Les partenaires s'engagent à partager les risques liés à l'activité agricole (aléas climatiques, maladie des animaux, etc.), et à se communiquer tous soucis rencontrés. En cas de situation exceptionnelle les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les partenaires.

### Planning des distributions :

7 et 21 janvier, 4 et 18 février, 3, 17 et 31 mars, 15 et 28 avril, 12 et 26 mai, 9 et 23 juin, 7 et 21 juillet, pas de distribution en août, 1<sup>er</sup>, 15 et 29 septembre, 13 et 27 octobre, 10 et 24 novembre, 8 décembre. **Soit 23 distributions.** Les paniers A et B sont alternés. On commence et on finit par le panier A.

**Détails du contrat :** valeur minimum de 6€ par distribution. Possibilité de choisir 2 types de paniers qui seront apportés alternativement. Aucun changement ne sera possible en cours de contrat. La somme totale à régler est inscrite sur le tableau ci-joint. Le paiement sera effectué par un chèque ou 4 chèques maximum datés du jour de la prise du contrat à l'ordre "EARL Ferme Sainte Colombe". S'il y a plusieurs chèques ils seront tirés progressivement en janvier, avril, juillet et octobre.

### Distribution des paniers :

Jour : **mardi** / Horaires : **18 h 30 - 20 h 00** / Lieu : **Marché couvert de Vanves** rue Antoine Fratacci, Vanves

*Ce contrat sera conservé au siège de l'association. Une copie pourra être délivrée sur demande.*

Fait à .....Le .....

**Nom et prénom de l'adhérent :**.....

Signature :

**Nom des producteurs :** Camille et Nicolas Grymonprez

Signature :

Nom et prénom de l'adhérent :



CONTRAT 2020

Camille et Nicolas Grymonprez

28 rue Sainte Colombe

77320 St Mars Vieux Maisons

Paniers A et B composés par l'adhérent, distribués tous les 15 jours en alternance.

Commande minimum : 6€ / distribution – Chèques à établir à l'ordre de l'EARL Ferme Sainte Colombe

Chèque à tirer en janvier:	Banque:	N°:	Montant:
Chèque à tirer en avril:	Banque:	N°:	Montant:
Chèque à tirer en juillet:	Banque:	N°:	Montant:
Chèque à tirer en octobre:	Banque:	N°:	Montant:

★★★ LES FROMAGES ★★★	PRIX	Qté A	Total/ €	Qté B	Total/ €
Brie de Coulommiers (env. 27 cm*) 1/4 de roue	8,00 €				
1/8 de roue	5,00 €				
Part de Tomme (200 gr env.)	4,50 €				
1/2 Briard double-crème (300 gr env.)	6,00 €				
Palet frais nature (env. 7 cm*)	3,00 €				
Palet assaisonné surprise (**)	3,20 €				
1/4 Brie noir (*)	8,50 €				

★★★ LES PRODUITS FRAIS ★★★	PRIX	Qté A	Total/ €	Qté B	Total/ €
Fromage blanc (1 kg)	7,00 €				
Fromage blanc (500 gr)	4,50 €				
Faisselle (500 gr)	3,50 €				
Crème fraîche (20 cl)	2,60 €				
Lait cru entier (1 L)	1,85 €				

<b>TOTAL EN EUROS / Distribution</b>
<b>TOTAL par Nb de paniers annuels</b>
<b>TOTAL Annuel</b>

X 12	X 11	

\*Le diamètre indique la taille du moule. Taille et poids peuvent varier selon l'affinage, les conditions climatiques et la dessiccation.

\*\* Assaisonnement parmi: poivre, indien, occitan, ail et fines herbes.

Lait: bouteilles PET (DLC: 3 jours).

Faisselle et fromage blanc: pot plastique (DLC: 15 jours à partir du jour de fabrication et non de livraison).

Crème crue pot de 20 cl : DLC 12 jours à partir du jour de fabrication et non de livraison)

Palet frais: sous papier (DLC: 12 jours).

Fromages affinés: sous papier (DLC: 45 jours).